

**COMMUNE DE COMPAINVILLE**  
**110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE**  
**76440 COMPAINVILLE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi huit décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville se sont réunis sous la présidence de M. NOTTIAS Bruno, maire.

Date de convocation : 03 décembre 2016

Etaient présents :

Mrs NOTTIAS Bruno, PERRIN Jacques, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, GARDIMAN Patrick, LIEBRAY Eric, CROCHU Cédric, CORDIER Fabrice, Mmes COELLE Danielle, WILMOT Valérie, LAMIRAUD Nadia.

M. CROCHU Cédric est élu secrétaire de séance

**NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET COMMISSIONS COMMUNALES**

Les membres du conseil municipal ont nommé les délégués titulaires et suppléants des syndicats et des commissions communales comme suit :

**SYNDICATS**

- Communauté de communes :  
Titulaire : NOTTIAS Bruno  
Suppléant : MAINE Guillaume
  
- SMBV DE L'Arques :  
Titulaires : PERRIN Jacques  
Suppléant : GARDIMAN Patrick
  
- SIEOM (Syndicat d'enlèvement des ordures ménagères)  
Titulaires : MAINE Guillaume, LAMIRAUD Nadia  
Suppléant : COELLE Danielle

- SIAEPA (Syndicat intercommunal d'aménagement en eau potable)  
Titulaires : NOTTIAS Bruno, CORDIER Fabrice  
Suppléant : DIEUTRE Roland
  
- SDE 76 (Syndicat départemental d'énergie)  
Titulaire : CROCHU Cédric  
Suppléant : GARDIMAN Patrick
  
- SIRS DE Forges-Les-Eaux (Syndicat intercommunal du ramassage scolaire)  
Titulaires : NOTTIAS Bruno, LAMIRAUD Nadia  
Suppléant : DIEUTRE Roland, COELLE Danielle
  
- SIVOS de la Haute Béthune (Syndicat à vocation scolaire)  
Titulaires : NOTTIAS Bruno, MAINE Guillaume  
Suppléant : DIEUTRE Roland

#### COMMISSIONS COMMUNALES

- CCAS (Centre communal d'actions sociales)  
Président : NOTTIAS Bruno  
Membres du conseil municipal : LIEBRAY Eric, WILMOT Valérie, LAMIRAUD Nadia  
Membres hors conseil municipal : IDIR Sandra, RAVASCO Bruno, LETACQ David,  
BAILLEUX Cécile
  
- BATIMENTS COMMUNAUX  
NOTTIAS Bruno, GARDIMAN Patrick, CROCHU Cédric, MAINE Guillaume, CORDIER Fabrice,  
LIEBRAY Eric
  
- VOIRIE, CHEMINS COMMUNAUX, ET ENVIRONNEMENT  
NOTTIAS Bruno, CORDIER Fabrice, LAMIRAUD Nadia, WILMOT Valérie, LIEBRAY Eric
  
- CADASTRE, CARTE COMMUNALE

NOTTIAS Bruno, PERRIN Jacques, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, GARDIMAN Patrick, LIEBRAY Eric, CROCHU Cédric, CORDIER Fabrice, COELLE Danielle, WILMOT Valérie, LAMIRAUD Nadia

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaire : NOTTIAS Bruno, GARDIMAN Patrick, PERRIN Jacques

Suppléants : CROCHU Cédric, COELLE Danielle

- COMMUNICATION/JOURNAL COMMUNAL

NOTTIAS Bruno, WILMOT Valérie, COELLE Danielle

- COMMISSION REVISIONS LISTE ELECTORALE

Président : NOTTIAS Bruno

Déléguée de l'administration : LEFEBVRE Marie-Thérèse

Déléguée du Président du TGI : Titulaire : POUNTNEY Mireille

Suppléante : BAILLEUX Cécile

- FINANCES COMMUNALES

NOTTIAS Bruno, PERRIN Jacques, WILMOT Valérie, COELLE Danielle

### **CONVENTION PETR**

M. Le Maire explique qu'à ce jour, nous n'avons plus de bureau d'études pour instruire les dossiers d'urbanisme, en effet la commune possède une carte communale et fait partie d'une Communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Deux solutions sont possibles :

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous pouvons adhérer au PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) de Neufchâtel-en-Bray qui est un service payant (prime fixe de 75% en fonction de la population de la commune et une prime variable de 25% du nombre d'actes traités) pour instruire les demandes d'urbanisme, une convention doit être signer entre les deux parties.
- Ou la commune instruit les dossiers, ce qui nécessite une formation à du personnel. Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la convention entre le PETR et la commune.

## **FONDATION DU PATRIMOINE**

M. Le Maire informe que la commune dispose d'une somme de 890€ à la Fondation du Patrimoine de Mont-Saint-Aignan. Cette somme représente des dons collectés suite à une convention signée avec la commune pour restaurer l'église communale. Afin de récupérer ces dons, il faut réaliser des travaux de restauration de celle-ci, et joindre les justificatifs à la Fondation du Patrimoine. Une visite de l'église est programmée ce samedi 10 décembre 2016. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à M. Le Maire pour faire établir différents devis.

## **CIMETIERE**

M. Le Maire informe que la commune possède à ce jour un plan du cimetière vide qui pose problème au niveau de la gestion des emplacements de concessions. L'achat d'un logiciel et d'une cartographie aurait un coût important (devis en cours auprès du prestataire informatique de la commune). Mme WILMOT propose une visite dans le cimetière ce samedi 10 décembre afin de réaliser l'emplacement des concessions existantes sur le plan et de revoir le registre des concessions.

## **SALLE ESPACE ALBERT BOURDET**

Suite à des abus de locations non réglementaires de la salle des fêtes par les habitants de la commune, le Maire propose un tarif unique aux habitants de la commune et hors communes. Il propose 250€ le week-end (vendredi soir au dimanche soir), 150€ une journée, la taxe d'ordures ménagères obligatoire à 35€, le tarif de l'électricité en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. De plus il propose de nouvelles conditions de location, 50% d'arrhes à la réservation, une caution de 400€ et une attestation de responsabilité civile sont à fournir à la remise des clés. Un forfait ménage de 150€ sera facturé si la salle n'est pas rendue en l'état. Un état des lieux stricte doit être fait avant et après location. Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité ont accepté ces nouveaux tarifs et nouvelles conditions.

Pour les associations communales, M. Le Maire propose qu'elles bénéficient des locations gratuites. M. Perrin propose qu'elles participent aux frais de fonctionnement (électricité, taxe ordures ménagères), un état des lieux avant et après location et une attestation d'assurance responsabilité civile leur sera demandée.

M. Le Maire suggère que l'association du Comité Compainvillois bénéficie en sa totalité de la gratuité de la salle pour réaliser l'Arbre de Noël des enfants de la commune. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces propositions envers les associations communales.

Chauffage de la salle des fêtes : M. Le Maire informe que le pompe à chaleur est en panne. Un devis a été établi par l'entreprise Lampérier, plombier chauffagiste qui a installé cette pompe, il s'élève à 1387.80€ HT (remplacement de la régulation). Un rendez-vous avec M. Lampérier est prévu demain à 18H..

## **Pénalités de l'entreprise LAMPERIER**

M. Le Maire informe les conseillers que des pénalités de 5680€ avaient été facturées à l'entreprise Lampérier. Après médiation, l'ancien maire M. TOURNEUR lui a accordé la levée de celles-ci. La commune est donc redevable de cette somme envers cette entreprise.

## **Défibrillateur de la commune**

M. le Maire annonce que le boîtier du défibrillateur a été cassé lors d'une location de la salle. La commune l'a remis en état pour la somme de 96.60€. Les frais de réparation seront facturés à la

personne concernée. Après délibération le conseil à l'unanimité donne son accord à M. le Maire pour procéder au recouvrement de cette somme.

### **LOGEMENT COMMUNAL**

M. le Maire fait savoir que l'état de la chaudière du logement communal a besoin d'une révision. Le prestataire en charge de l'entretien a alerté la commune en 2013 qu'il ne pourrait plus entretenir celle-ci sans travaux réalisés. Une visite est prévue ce samedi 10 décembre. Un rendez-vous sera pris avec Mr Ratieuville pour établir un devis. Le conseil municipal autorise M. le Maire a contacté d'autres entreprises. Dans le logement, la pose de détecteurs de fumée sera réalisée.

### **URSSAF**

Après un contrôle de l'Urssaf sur l'année 2014, M. le Maire informe les membres que la commune a un crédit de 577€. Après délibération, les membres à l'unanimité acceptent le remboursement de cette somme.

### **IRCANTEC**

Après examen de la situation de l'année 2015, la commune est avisée par l'Ircantec d'un trop versé de 185.89€. Les membres du conseil municipal acceptent aussi ce remboursement.

### **GROUPAMA**

M. le Maire annonce qu'à la suite d'un sinistre sur le véhicule communal (vitre latérale cassée en 2015), un remboursement de 294.95€ par chèque est parvenu à la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'indemnisation de GROUPAMA.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire suggère de modifier les horaires d'éclairage public. Actuellement les lumières s'éteignent à 23H. La nuit du samedi au dimanche, elles fonctionnent toute la nuit. Mme COELLE propose un référendum auprès de la population et autres propositions sont faites avec différents horaires. Le conseil municipal donne son accord pour que M. le Maire procède comme suit : Du lundi au jeudi éclairage à partir de 6 heures, le soir extinction des lumières à 21 heures. Le week-end du vendredi au dimanche l'éclairage fonctionnera toute la nuit.

### **INDEMNITES ELUS**

M. le Maire propose de fixer les indemnités des élus à 650.12€ brut par mois pour le maire (17% de l'indice 1015 de la fonction publique) et à 252.40€ par mois (6.6% de l'indice 1015 de la fonction publique) pour chaque adjoint. A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement de celles-ci.

### **DECISION MODIFICATIVE**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à un virement au chapitre 014(Atténuations de produits) de 2520€ afin de régulariser le FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle des ressources) des 4 derniers mois de l'année en cours. Une proposition de virement du 011 au 014 ne

serait envisageable sachant qu'il reste des factures de fonctionnement à régler. M. PERRIN demande s'il serait possible de faire un virement de l'excédent au 014. M. le Maire demande à la secrétaire de poser la question à M. PEYREFICHE, trésorier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LAMIRAUD demande si les cadenas seront remis sur les barrières dans les chemins communaux afin d'éviter le passage des véhicules motorisés pendant la période hivernale (jusqu'au 30 avril). M. le Maire est favorable si les panneaux d'informations sont posés à chaque extrémité. Mme LAMIRAUD soulève le problème des déchets sauvages sur la commune. Qu'en fait-on ? Elle signale le bruit du boîtier d'alarme intrusion dans le bureau de la secrétaire. Est-il possible de le déplacer dans le local archives ? M. le Maire et M. GARDIMAN suggère de consulter les plans d'installation.

M. LETACQ David demande si la commune va recruter un agent communal pour l'entretien des espaces verts. M. le Maire lui répond qu'une étude va être faite afin de connaître le coût d'un agent et celui d'une entreprise.

M. le Maire informe les conseillers qu'il veut donner procuration à Mme BAILLEUX, secrétaire de mairie pour recevoir les courriers avisés en recommandé. Les conseillers à l'unanimité acceptent. Il précise aussi qu'il donne délégation de signatures à ses deux adjoints.

Séance levée à 23 heures.